Le statut des objecteurs

Le statut des objecteurs de conscience a été définitivement voté. Il spécifie que, ceux qui en bénéficieront, occuperont, en cas de guerre, des postes dangereux, et dès maintenant devront accepter les missions et les travaux qu'on leur imposera. Ce ne sera sans doute pas très drôle.

Surtout, les objecteurs de conscience devront accomplir le double de temps du service militaire accompli par les autres – car c'est d'un service militaire spécial qu'il s'agit. La brimade derrière la concession. On n'en est pas surpris.

Socialistes et communistes ont voté contre sous prétexte de désaccord avec les conditions imposées. Mais les socialistes – à part quelques individualités – ne se sont jamais occupés de ce problème, et le seul homme d'État qui dès les premiers moments ait accepté le principe de l'objection de conscience a été de Gaulle. Les conditions apportées l'ont été par sa majorité parlementaire et par les officiers et les généraux qui lui reprochent d'être un antimilitariste…

Quant aux communistes, ils furent bien contents de trouver ces prétextes. Car en URSS les objecteurs de conscience sont enfermés dans les asiles d'aliénés…